Le panonceau

Publié le 29/03/2012

Le panonceau, à l'effigie de la République Française, est apposé sur les façades de toutes les études notariales de France.

Le panonceau est apparu au **début du XVe siècle**, pendant la Guerre de cent ans, sous la forme d'un **bandeau d'étoffe brodé des armes royales**. Il signalait dans une ville la présence de la maison d'un notaire afin que les actes qui y étaient conservés puissent être protégés en cas d'émeute ou d'incendie.

Il est devenu par la suite **une plaque de bois ou de métal frappée des insignes du pouvoir politique**, tour à tour le lys royal (Ancien régime), l'aigle impérial (Premier et Second Empires) et la Liberté, effigie de la République.

On trouve **toujours un panonceau à l'entrée d'un office notarial.** Il est aujourd'hui le signe visible de la présence d'un officier public auquel chacun peut s'adresser pour être conseillé et pour établir un acte authentique, revêtu du sceau de l'Etat.